

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
2 mars 2022  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 1<sup>er</sup> mars 2022, adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de décembre 2021 sous la présidence du Niger (voir annexe).

Ce récapitulatif, établi par la Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies, a été approuvé par les membres du Conseil à l'issue de consultations approfondies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Abdou **Abarry**



## **Annexe à la lettre datée du 1<sup>er</sup> mars 2021 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Niger (décembre 2021)**

#### **I. Introduction**

En décembre 2021, sous la présidence du Niger, le Conseil de sécurité a tenu toutes ses réunions en présentiel en prenant des précautions compte tenu de la situation due à la maladie à coronavirus (COVID-19).

Le Conseil a tenu 29 séances officielles, dont un débat public, un débat et sept consultations. En outre, il a tenu une visioconférence et adopté 10 résolutions. Les points de l'ordre du jour portaient sur les zones géographiques de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie, ainsi que sur des questions thématiques et d'autres sujets.

Compte tenu des circonstances sans précédent créées par la pandémie de COVID-19, le Conseil a adopté des méthodes de travail provisoires, ce qui lui a permis de poursuivre ses travaux par visioconférence.

Le programme de travail de la présidence du Niger pour le mois de décembre a été adopté le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021.

#### **II. Afrique**

##### **1. Somalie**

Le 3 décembre 2021, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2608 \(2021\)](#), par laquelle il a décidé de reconduire pour une nouvelle période de trois mois à compter de l'adoption de la résolution les autorisations accordées aux États et aux organisations régionales qui coopèrent avec les autorités somaliennes dans la lutte contre la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes et dont les autorités somaliennes auront préalablement donné notification au Secrétaire général.

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil a adopté le 21 décembre 2021 la résolution [2614 \(2021\)](#), afin de maintenir le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) jusqu'au 31 mars 2022 et d'autoriser l'AMISOM à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter de son mandat, dans le plein respect des obligations que le droit international, dont le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, impose aux États participants et dans le strict respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité de la Somalie.

##### **2. République démocratique du Congo**

Le 3 décembre 2021, une rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police a été organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution [1353 \(2001\)](#).

Présentant une vue d'ensemble du dernier rapport du Secrétaire général ([S/2021/987](#)) lors de la réunion d'information et des consultations du Conseil tenues le 6 décembre 2021, la Représentante spéciale du Secrétaire général et chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Bintou Keita, a déclaré qu'à l'approche des élections de 2023, toutes les parties prenantes politiques devaient s'attacher à faire

avancer les réformes essentielles nécessaires pour consolider les progrès durement acquis en matière de stabilisation et surmonter les difficultés qui subsistent, en particulier dans les provinces de l'est. En ce qui concerne la mise en œuvre du retrait progressif, responsable et assorti de conditions de la MONUSCO, la Représentante spéciale a déclaré que la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement continuaient de coordonner l'opérationnalisation du plan de transition conjoint présenté au Conseil en octobre 2021.

Les représentants ont exhorté les partenaires internationaux à continuer d'aider la République démocratique du Congo à mettre en œuvre son programme d'action pour 2021-2023. À la réunion, le Conseil a examiné le renouvellement prochain du mandat de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays.

La militante des droits des femmes et membre du Réseau des femmes d'influence en Afrique, Marie-Madeleine Kalala, a déclaré que la question de la nomination de la Commission électorale nationale indépendante constituait une source de préoccupation, car elle n'était pas complètement réglée faute de consensus avec l'opposition. Il était essentiel que toutes les parties prenantes s'accordent sur le processus afin qu'il soit réellement consensuel, transparent et pacifique.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1533 \(2004\)](#) concernant la République démocratique du Congo, Abdou Abarry, a également pris la parole pour informer les membres du Conseil des travaux menés par le Comité depuis son précédent exposé en octobre 2020. Il a notamment donné un aperçu de la visite qu'il a effectuée en République démocratique du Congo du 6 au 10 novembre en vue de recueillir des témoignages de première main sur la mise en œuvre effective par le Gouvernement et les représentants de la MONUSCO, entre autres, des mesures imposées par la résolution [2360 \(2017\)](#) du Conseil.

En adoptant à l'unanimité, le 20 décembre 2021, sa résolution [2612 \(2021\)](#) en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MONUSCO, y compris sa brigade d'intervention, jusqu'au 20 décembre 2022, et a décidé en outre que l'effectif maximum autorisé de la Mission serait de 13 500 militaires, 660 observateurs militaires et officiers d'état-major, 591 policiers et 1 050 membres d'unités de police constituées. Il a également approuvé le déploiement, à titre temporaire, d'un maximum de 360 membres d'unités de police constituées, à condition qu'ils soient déployés en remplacement du personnel militaire. Toutefois, le Conseil a invité le Secrétariat à envisager de réduire encore les effectifs militaires et la zone d'opérations de la Mission, en tenant compte de l'évolution positive de la situation sur le terrain. Le Conseil a prié le Secrétaire général, les États Membres et le Gouvernement de prendre toutes les mesures appropriées pour assurer le meilleur niveau possible de sûreté et de sécurité du personnel de la Mission, conformément à la résolution [2518 \(2020\)](#) du Conseil, et a prié le Secrétaire général de mettre en œuvre les dispositions de la résolution [2589 \(2021\)](#) visant à établir la responsabilité des crimes commis contre les soldats de la paix. Réaffirmant que la protection des civils doit être la priorité lorsqu'il s'agit de décider de l'usage des capacités et ressources disponibles, le Conseil a décidé que les priorités stratégiques de la Mission étaient de contribuer à la protection des civils et d'appuyer la stabilisation et le renforcement des institutions de l'État dans le pays, ainsi que les principales réformes en matière de gouvernance et de sécurité.

Se félicitant du plan de transition de la Mission fondé sur la stratégie commune de retrait progressif et échelonné de la MONUSCO approuvée dans sa résolution [2556 \(2020\)](#), le Conseil a demandé à la Mission de se retirer du Tanganyika d'ici à la mi-2022 et de consolider son empreinte en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, les trois provinces où des conflits actifs persistent. Le Conseil a en outre demandé à la MONUSCO de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations

Unies pour trouver des moyens de combler les lacunes en matière de capacités afin de préparer le retrait de la Mission et a souligné la nécessité de transférer progressivement les tâches de la Mission au Gouvernement, à l'équipe de pays et aux autres parties prenantes concernées.

### 3. Mali

*Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali*

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali, Juan Ramón de la Fuente Ramírez, a donné un aperçu des travaux menés par le Groupe d'experts sur le Mali assistant le Comité lors de son exposé au Conseil le 8 décembre 2021. Il a indiqué que le Comité s'était réuni par visioconférence le 9 février 2021 à l'occasion de l'exposé présenté par le coordonnateur du Groupe d'experts sur le rapport à mi-parcours exigé par la résolution [2541 \(2020\)](#) du Conseil, qu'il a officiellement transmis au Conseil le 17 février.

Le Comité s'est réuni ensuite de façon virtuelle le 5 mai avec les représentants, de l'Algérie, du Burkina Faso, de la Gambie, de la Guinée, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Sénégal et du Tchad pour aborder la question de la mise en œuvre du régime des sanctions.

L'intervenant a indiqué qu'au cours de la période considérée, le Comité avait reçu une demande de dérogation à l'interdiction des voyages internationaux. Huit personnes figuraient actuellement sur la liste des sanctions du Comité.

Enfin, l'intervenant a indiqué qu'en vertu de la résolution [2590 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, le mandat du Groupe d'experts avait été prorogé jusqu'au 30 septembre 2022 et a ajouté que la nomination des experts était en attente et faisait l'objet de discussions.

### 4. Soudan

*Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan*

Le 10 décembre 2021, le Représentant permanent de l'Estonie, Sven Jürgenson, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan, a informé le Conseil des travaux menés par le Comité.

Dans son exposé, le Président du Comité a déclaré que, pendant la période considérée, du 15 septembre au 10 décembre, le Groupe d'experts sur le Soudan avait présenté son deuxième rapport trimestriel, qui faisait le point sur la mise en œuvre de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, la dynamique régionale, le statut des groupes armés, la violence intercommunautaire, les violations des droits de l'homme et la situation humanitaire.

Le Représentant permanent adjoint du Soudan, Mohamed Ibrahim Mohamed Elbahi, a réitéré l'appel de son pays à la levée des sanctions, qu'il jugeait dépassées.

### 5. Soudan du Sud

Lors de la réunion d'information et des consultations du Conseil tenues le 15 décembre 2021, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), Nicholas Haysom, a présenté le dernier rapport sur la situation ([S/2021/1015](#)) et relevé

plusieurs évolutions positives dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Si le Représentant spécial s'est félicité de ces mesures, il a souligné qu'elles n'étaient pas suffisantes pour assurer la pérennité du processus de paix. Il s'est dit préoccupé par les restrictions imposées à l'espace civique avant les élections prévues en 2023 et par la lenteur de la mise en place du Parlement du pays qui menaçait de retarder l'adoption de lois essentielles propres à faciliter l'élaboration de la constitution et les préparatifs électoraux. En ce qui concerne la protection des civils, il a souligné que la Mission faisait tout ce qui était en son pouvoir pour aider le Gouvernement à assumer cette responsabilité, notamment par le déploiement flexible de bases d'opérations temporaires qui permettent d'offrir rapidement une aide humanitaire et d'assurer la stabilisation et la sécurité des personnes déplacées regagnant leur foyer. Il a ajouté que la Mission s'efforçait également de faire face aux risques de sécurité liés au climat, compte tenu de la fréquence croissante des sécheresses et des graves inondations au Soudan du Sud.

La Directrice de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Wafaa Saeed, a souligné, dans son exposé au Conseil, que la situation humanitaire au Soudan du Sud s'était détériorée depuis septembre.

Prenant à son tour la parole au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud, Hai Anh Pham (Viet Nam) a donné un aperçu des activités menées par le Comité en 2021.

Au cours du débat qui a suivi, de nombreux membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude quant à la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé et indiqué que l'inertie avait conduit à une augmentation de la violence au niveau infranational, ce qui a entravé davantage les efforts visant à remédier à une situation humanitaire désastreuse. Certains représentants, soulignant l'importance de la mise en place de dispositifs de sécurité transitoires et du cadre constitutionnel pour les élections à venir, ont demandé à la communauté internationale de fournir des ressources et une aide au renforcement des capacités au Gouvernement en vue de la réalisation de ces objectifs.

## 6. Soudan et Soudan du Sud

### *Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud*

Le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information et des consultations le 10 décembre 2021, au cours desquelles le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), Volker Perthes, a présenté un aperçu du rapport connexe du Secrétaire général ([S/2021/1008](#)) et indiqué que la transition politique du pays au cours des six semaines précédentes traversait sa plus grande crise à ce jour.

Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil ont eu un échange de vues sur l'accord de partage du pouvoir du 21 novembre et sur la voie à suivre, et ont exprimé à la fois leur inquiétude face à la prise du pouvoir par les militaires le 25 octobre et leur soutien à la MINUATS, qui a pour mandat de concourir à la transition politique au Soudan, au processus de paix et à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba, entre autres objectifs.

### *Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei*

Le 15 décembre 2021, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) jusqu'au 15 mai 2022 et exhorté les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud à prendre toutes les

mesures nécessaires pour que la zone soit effectivement démilitarisée. Le Conseil a décidé de réduire l'effectif maximum autorisé à 3 250 militaires et a exprimé son intention de faire le point régulièrement sur les recommandations formulées dans la lettre du Secrétaire général datée du 17 septembre 2021 (S/2021/805).

En adoptant à l'unanimité la résolution 2609 (2021), les membres du Conseil ont décidé de proroger de six mois le mandat de la FISNUA ainsi que l'appui de la Force au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et ont considéré que les deux parties doivent continuer d'accomplir des progrès mesurables sur la démarcation de la frontière.

Le représentant du Soudan du Sud, saluant l'adoption de la résolution, a déclaré que le Gouvernement se félicitait de la présence de la FISNUA et du rôle qu'elle jouait dans la région. Il a promis que le Soudan du Sud s'engageait à agir pacifiquement pour parvenir à un accord sur le statut final d'Abyei, qui pourrait être décidé par la tenue d'un référendum libre et équitable sur la question.

## 7. Afrique centrale

### *Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale*

Lors de la réunion d'information et des consultations du Conseil de sécurité tenues le 15 décembre 2021, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), François Louncény Fall, a présenté un exposé sur le rapport du Secrétaire général sur la situation dans la région et les activités du Bureau (S/2021/975). Notant que l'Afrique centrale continuait de faire face à une aggravation de la situation liée à la pandémie de COVID-19, il a indiqué que la campagne de vaccination dans la sous-région avait été lente et asymétrique, quelque 3 % de la population étant vaccinés au 16 novembre. Pendant ce temps, 438 000 cas avaient été signalés, dont 7 047 décès depuis le début de la pandémie, soit une augmentation de 100 % par rapport à juin. Il a demandé à la communauté internationale de continuer à aider la région à atténuer l'impact de la pandémie.

Au cours du débat qui a suivi, plusieurs intervenants ont relevé les efforts considérables déployés par le BRENUAC pour faire progresser le dialogue et trouver des solutions, mais se sont fait l'écho des inquiétudes suscitées par la poursuite des activités terroristes et la situation humanitaire désastreuse dans la région.

## III. La situation au Moyen-Orient

### 1. République arabe syrienne

Le Conseil de sécurité a examiné les trois dimensions de la crise syrienne sur une base mensuelle.

#### *Armes chimiques*

Le 8 décembre 2021, la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur le dernier rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et sur l'application de la résolution 2118 (2013).

#### *Situation politique et humanitaire*

Lors de la réunion d'information et des consultations du Conseil tenues le 20 décembre 2021, la responsable du plaidoyer pour les programmes de la Syrian

American Medical Society, Amani Ballour, a informé les membres de la situation humanitaire en République arabe syrienne.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir O. Pedersen, a informé le Conseil par visioconférence que 2021 avait été une année au cours de laquelle les souffrances du peuple syrien se sont aggravées. Il a appelé à l'adoption d'une approche progressive pour faire avancer le processus politique.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Martin Griffiths, a également présenté un exposé au Conseil, au cours duquel il indiqué que des efforts étaient déployés pour faciliter des opérations régulières et prévisibles de franchissement des lignes.

Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil se sont dit préoccupés par la situation intenable, caractérisée par l'augmentation des besoins humanitaires à l'approche d'un hiver rigoureux, la propagation de la pandémie de COVID-19 au sein d'une population sous-vaccinée, la poursuite de la violence et de l'insécurité, et un processus de paix dans l'impasse.

## 2. Yémen

Lors de la réunion d'information et des consultations du Conseil tenues le 14 décembre 2021, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Hans Grundberg, s'est dit préoccupé par l'escalade militaire considérable et l'augmentation de la violence depuis son précédent exposé au Conseil.

Le Sous-Secrétaire général par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Ramesh Rajasingham, a déclaré que de graves lacunes dans l'accès aux personnes les plus vulnérables au Yémen persistaient en raison de difficultés financières qui pourraient s'aggraver à moins que les donateurs n'augmentent leurs contributions.

Notant qu'un nouveau gouverneur et un nouveau conseil d'administration de la Banque centrale ont été nommés à Aden, il a exhorté les partenaires du Yémen à travailler en étroite collaboration avec eux et a encouragé l'adoption de mesures telles que la levée des restrictions sur les importations commerciales passant par les ports de la mer Rouge pour contribuer à faire baisser les prix des produits de base.

Les membres du Conseil ont appelé à l'intensification des efforts pour faire avancer les pourparlers de paix et mettre fin à la spirale de la violence. Plusieurs d'entre eux ont exhorté toutes les parties à coopérer avec la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda et à respecter l'obligation de protéger les civils prévue par le droit international.

## 3. Iraq

*Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes*

Lors de la séance d'information du Conseil tenue le 2 décembre 2021, le Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, Christian Ritscher, qui a la responsabilité d'enquêter sur les atrocités criminelles, a informé le Conseil que des mesures importantes avaient été prises pour que justice soit rendue et que les responsabilités soient établies dans l'intérêt des victimes, notamment en recueillant et en analysant les preuves de crimes perpétrés par Daech et en rattachant ces crimes à des membres spécifiques.

Présentant le septième rapport de l'Équipe (S/2021/974), il a exposé les grandes lignes de ses enquêtes et de son analyse des preuves documentaires, testimoniales et scientifiques, y compris les documents internes de Daech, afin de dresser un tableau des opérations de l'organisation terroriste.

#### **4. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

En adoptant, le 21 décembre 2021, la résolution 2613 (2021), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) de six mois, jusqu'au 30 juin 2022, les membres du Conseil ont insisté sur l'obligation faite à Israël et à la République arabe syrienne de respecter pleinement et scrupuleusement les dispositions de l'Accord sur le désengagement des forces israéliennes et syriennes et leur ont demandé de faire preuve de la plus grande retenue et d'empêcher toutes violations du cessez-le-feu et incursions dans la zone de séparation.

#### **5. Question palestinienne**

Lors de la réunion d'information et des consultations du 21 décembre 2021, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Tor Wennesland, a fait un exposé au Conseil de sécurité et présenté le vingtième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil. Il a informé le Conseil que la recrudescence de la violence observée ces dernières semaines « devrait être un avertissement clair pour nous tous » et que, si rien n'est fait, cela conduirait à un nouveau cycle de violence destructeur et sanglant. Les mesures unilatérales en cours, telles que l'avancée des colonies israéliennes, les expulsions et les démolitions et la grave crise budgétaire et économique concernant le Territoire palestinien occupé sapent la stabilité institutionnelle de l'Autorité palestinienne et pourraient, si rien n'est fait, compromettre la cessation des hostilités qui dure depuis mai.

Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont partagé l'inquiétude du Coordonnateur spécial face à la montée des tensions et de la violence et se sont associés à son appel à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de compromettre l'avancement de la solution des deux États. Ils ont réaffirmé leur soutien à la solution des deux États.

### **IV. Asie**

#### **1. Afghanistan**

Le 22 décembre, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2615 (2021), par laquelle le Conseil a décidé que l'aide humanitaire et les autres activités qui visent à répondre aux besoins essentiels des personnes en Afghanistan ne constituaient pas une violation du paragraphe 1 a) de la résolution 2255 (2015) concernant les personnes et entités associées aux Taliban dans la menace qu'ils constituent pour la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan. Il a décidé en outre d'examiner l'application de cette disposition après une période d'un an.

### **V. Questions thématiques**

En décembre, le Conseil a abordé des questions thématiques liées à la paix et à la sécurité internationales.

## Maintien de la paix et de la sécurité internationales

### *Débat public de haut niveau sur la sécurité dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques*

Le jeudi 9 décembre 2021, le débat public de haut niveau sur la sécurité dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques s'est tenu sous la présidence du Président de la République du Niger, Mohamed Bazoum. Le Conseil de sécurité a entendu des exposés présentés par le Secrétaire général, António Guterres, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad et Chef de la Force multinationale mixte, Mamman Nuhu.

Le Président de la République du Niger et Président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, s'exprimant au nom de son pays, a déclaré que sa délégation avait choisi le thème du débat pour évoquer le fait que les changements climatiques poussaient les populations à une compétition féroce pour les ressources rares dans les régions du Sahel et du lac Tchad.

Au cours du débat qui a suivi, les orateurs ont présenté leurs condoléances aux familles des victimes des attentats terroristes perpétrés au Niger et au Mali cette semaine et réaffirmé leur solidarité et leur soutien aux gouvernements et aux peuples de la région dans leur lutte contre le terrorisme. Certains États Membres ont souligné qu'il était urgent de se pencher sur le lien entre les changements climatiques et la prolifération du terrorisme. D'autres ont appelé à la prudence en abordant les changements climatiques sous l'angle strict de la sécurité, y compris le lien avec le terrorisme, faisant valoir qu'une telle approche pourrait éloigner la communauté internationale de la réponse appropriée en politisant la question et en la détachant des principes et dispositions de base du régime des changements climatiques.

### *Climat et sécurité*

Le Conseil de sécurité était saisi d'un projet de résolution, proposé par le Niger et l'Irlande et coparrainé par 113 États Membres, par lequel il entendait faire entrer les changements climatiques dans son champ d'action.

Le 13 décembre 2021, le Conseil, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a rejeté le projet de résolution par 12 voix contre 2, avec 1 abstention (vote enregistré).

### *Armes (embargo)*

En adoptant, le 22 décembre 2021 à l'issue d'un vote enregistré, la résolution [2616 \(2021\)](#) par 12 voix avec 3 abstentions, le Conseil de sécurité a décidé d'examiner, au cas par cas et s'il y a lieu, au moment de renouveler le mandat d'opérations de paix opérant dans des zones soumises à un embargo sur les armes par lui décrété, la question de savoir si et comment lesdites opérations peuvent aider les autorités nationales compétentes à lutter contre le transfert illicite et le détournement d'armes en violation des embargos sur les armes en vigueur dans les zones d'opérations concernées.

En expliquant leur vote, certaines délégations ont fait part de leurs préoccupations quant à l'approche adoptée dans la résolution à l'égard du large éventail de questions qu'elle visait et ont fait valoir que ces questions n'avaient pas été suffisamment développées.

## VI. Autres questions

### 1. Organes subsidiaires

*Exposés annuels du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)*

Le 2 décembre 2021, le Conseil de sécurité a entendu l'exposé annuel des présidents du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) sur les travaux de ces organes subsidiaires. Les membres ont souligné l'importance de la coopération entre les trois organes.

*Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés*

Le 17 décembre 2021, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité sa résolution 2610 (2021), par laquelle il a prorogé les mandats de l'Équipe de surveillance et du Bureau du Médiateur pour une période de 30 mois.

*Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste*

Le 30 décembre 2021, le Conseil a adopté sa résolution 2617 (2021), par laquelle il a prorogé le mandat de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour une nouvelle période de quatre ans.

### 2. Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Dans un exposé présenté au Conseil de sécurité le 7 décembre 2021, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, a déclaré que, face à une multitude de défis, une action multilatérale renforcée était nécessaire pour s'attaquer aux problèmes complexes à l'origine des flux migratoires. Il a ajouté que, face à ces problèmes, le système multilatéral n'a jamais été aussi important ; pourtant le système international n'a jamais été aussi sujet à l'échec.

M. Grandi a ensuite décrit ce qu'il a appelé « les nombreux visages de l'échec », qui vont de l'instabilité et de l'insécurité à la famine, aux catastrophes, à l'effondrement des États et aux déplacements forcés, qui, a-t-il noté, faisaient généralement les gros titres lorsqu'ils avaient des effets sur les pays du Nord. Soulignant que 90 % des 84 millions de personnes déplacées dans le monde se trouvaient dans des pays en développement, il a salué la solidarité dont faisaient preuve des pays comme le Niger envers les personnes en détresse, malgré des ressources limitées, et face à une « tempête parfaite » combinant conflits, changement climatiques et pandémie de COVID-19.

Au cours du débat qui a suivi, les représentants se sont dit préoccupés par le sort des réfugiés et des personnes déplacées dans des pays comme l'Afghanistan, l'Éthiopie, la Libye et la République arabe syrienne et dans la région du Sahel. Certains ont souligné la nécessité de s'attaquer aux facteurs déstabilisants à l'origine

des flux migratoires, notamment les conflits et la dégradation de l'environnement, tandis que d'autres ont insisté sur la nécessité de remédier aux atteintes aux droits humains subies par les migrants en transit vers l'Europe, notamment dans les centres de détention.

### **3. Pandémie de COVID-19 et application des résolutions 2532 (2020) et 2565 (2021)**

Le Conseil de sécurité s'est réuni le 13 décembre 2021 en consultations pour examiner l'application de ses résolutions 2532 (2020) et 2565 (2021).

La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, et le Sous-Secrétaire général par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, Ramesh Rajasingham, ont présenté des exposés au Conseil. Ils ont souligné la nécessité d'accélérer les campagnes de vaccination, d'assurer un accès humanitaire complet et un accès équitable aux vaccins COVID-19 et de protéger le personnel humanitaire et médical.

À travers des éléments destinés à la presse, le Conseil a réaffirmé qu'il était important de mettre en œuvre les résolutions 2532 (2020) et 2565 (2021) et souligné que les organismes compétents des Nations Unies devaient, dans le cadre de leurs mandats respectifs, maintenir l'attention sur cette question.

### **4. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux**

Le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, Carmel Agius, a informé le Conseil des travaux menés par le Mécanisme pendant la période considérée et indiqué que celui-ci continuerait activement à évaluer ses méthodes, avant le prochain examen du Conseil en 2022.

Le Président Agius a également indiqué que le Niger avait signé un accord avec l'ONU sur la réinstallation sur son territoire de neuf personnes acquittées ou libérées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda ou le Mécanisme.

Le Procureur du Mécanisme, Serge Brammertz, a décrit le travail entrepris par son bureau, notamment dans le cadre de l'affaire Kabuga, pour laquelle l'équipe de première instance avait déposé son mémoire de mise en état et répondu à d'autres contentieux concernant les avoirs saisis.

Au cours du débat qui a suivi, plusieurs membres du Conseil ont réaffirmé leur appui au Mécanisme, malgré les difficultés qu'il a rencontrées et qui allaient de la pandémie de COVID-19 au décès d'un juge, tandis que d'autres ont demandé au Mécanisme de fournir des prévisions claires et précises sur les délais d'achèvement des procédures et de respecter ces prévisions.

### **5. Exposés des présidentes et présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité**

Le 13 décembre 2021, les présidentes et présidents sortants des organes subsidiaires du Conseil de sécurité ont informé les membres du Conseil que les visites en personne dans les pays concernés étaient essentielles à la fois pour recueillir des informations de première main sur les effets des sanctions et pour corriger les malentendus sur l'objectif de ces mesures, alors qu'ils rendaient compte des problèmes que la pandémie de COVID-19 a posés à leurs méthodes de travail au cours des deux dernières années.

Au cours de la réunion, les présidentes et présidents de 10 organes subsidiaires ont présenté aux membres du Conseil des exposés sur les travaux des comités et groupes de travail concernant notamment la situation dans sept pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

## **6. Non-prolifération**

Le 14 décembre 2021, notant que la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique avaient réaffirmé leur volonté de revenir à la mise en œuvre intégrale du Plan d'action global commun de 2015, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a appelé les deux pays à traduire rapidement ces engagements en un accord mutuellement acceptable, lors de son exposé au Conseil sur les derniers faits nouveaux survenus.

Lors de son exposé sur la mise en œuvre de la résolution [2231 \(2015\)](#), par laquelle le Conseil a approuvé l'accord nucléaire conclu par l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, la République islamique d'Iran et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Secrétaire générale adjointe a déclaré qu'il n'y avait tout simplement pas de solution de rechange viable à la mise en œuvre complète et effective du Plan.

Le Conseil a exprimé son soutien aux échanges diplomatiques qui ont eu lieu à Vienne et qui visaient à faciliter le retour à la mise en œuvre intégrale du Plan d'action global commun.

## **7. Visite sur le terrain**

Avec l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, le Conseil de sécurité a pu effectuer sa toute première visite sur le terrain au Sahel, plus précisément au Mali et au Niger, depuis le début de la pandémie en mars 2020. La mission, qui s'est déroulée du 23 au 25 octobre 2021, était codirigée par la France, le Kenya (assurant la présidence du Conseil) et le Niger. Le Conseil a publié un communiqué de presse à l'issue de la visite. Le rapport de la mission a ensuite été approuvé et publié le 31 décembre 2021 sous la cote SC/14687.

## **8. Sixième séminaire conjoint informel et quatorzième réunion consultative annuelle conjointe entre les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine**

Les 16 et 17 décembre, le sixième séminaire conjoint informel et la quinzième réunion consultative annuelle conjointe entre les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se sont tenus virtuellement, pour la deuxième fois. Le Président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre 2021 (Niger) et le Président du Conseil de paix et de sécurité pour le même mois (Éthiopie) ont présidé les rencontres. Lors du sixième séminaire conjoint informel, le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Bankole Adeoye, et la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Hanna Tetteh, ont fait des déclarations liminaires au nom de l'Union africaine et de l'ONU, respectivement.

Au cours du séminaire conjoint informel, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont procédé à un échange de vues sur le financement prévisible et durable des opérations d'appui à la paix menées par l'Union africaine et sur le renforcement de la coopération entre les deux Conseils. Lors de la quinzième réunion consultative annuelle conjointe, les participants se sont penchés sur la Mission de l'Union africaine en Somalie après 2021 ; la situation dans la région des Grands Lacs ; les efforts déployés pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme

violent propice au terrorisme en Afrique ; et l'appui à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique. À l'issue de la réunion consultative, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont adopté un communiqué conjoint ([S/2021/1068](#)).

---